

Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2026

Sont présents : AGU CAROLE, ALLONCLE RENAUD, BEGUIN FABIENNE, BOUCHARD PATRICK, CHINCHILLA FLAVIE, DUBOTS CHRISTOPHE, ECOCHARD DANIELLE, EYNARD EDITH, FERLIN DAMIEN, GAUTHIER EMMANUELLE, GAUTHIER MARIE-LISE, GENIN FREDERIC, GERBOUD FRANCK, GOUT FABRICE, GROLEAU VERONIQUE, GUIRIMAND MARIE, LECOMTE CHRISTINE, PESLERBE BRUNO, SARTORE DOMINIQUE, SOARES ARMINDO, TESTOUX GERALD, THOUÉ ROMAIN, TOUVIER CLAIRE

N°27

OBJET :

Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire

Madame Fabienne BEGUIN est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu la délibération précédemment approuvée fixant de nombre d'adjoint à six,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant la liste candidate proposée en séance à Monsieur le Maire par Monsieur Gérald TESTOUX,

Les conseillers municipaux, Monsieur ALLONCLE Renaud, Monsieur GOUT Fabrice, Madame GUIRIMAND Marie, Madame CHINCHILLA Flavie ont décidé de ne pas prendre part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Délibération transmise en Préfecture le 26 mars 2026

– Liste de Monsieur Gérard TESTOUX, 19 voix (*dix-neuf voix*)

La liste de Monsieur Gérard TESTOUX ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

M. Gérard TESTOUX,	1 ^{er} adjoint,
Mme Edith EYNARD,	2 ^{ème} adjointe,
M. Bruno PESLERBE,	3 ^{ème} adjoint,
Mme Christine LECOMTE,	4 ^{ème} adjointe
M. Dominique SARTORE,	5 ^{ème} adjoint
Mme Fabienne BEGUIN,	6 ^{ème} adjoint

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN

